



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MAREST-SUR-MATZ

ARRÊTÉ 2023.44

Objet : Arrêté de restriction de circulation sur différentes rues de la commune pour la réalisation d'inspections télévisées des réseaux d'assainissement.

Le Maire de Marest-sur-Matz,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application ;

Vu la demande de VERDI INGENIERIE pour l'intervention de leur sous-traitant ORIAD en vue de réaliser des inspections télévisées des réseaux d'assainissement sur différentes rue de la commune entre le 23 octobre et le 30 novembre 2023 ;

Considérant que ces travaux vont nécessiter, aux droits du chantier des restrictions de circulation ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour permettre la réalisation des travaux décrits ci-dessus, une restriction de circulation avec feux de signalisation et panneaux de chantier mobile sera mise en place dans les différentes rues de la commune à compter du 23 octobre et ce jusqu'au 30 novembre 2023.

Article 2 : La signalisation relative au présent arrêté sera mise en place par l'entreprise ORIAD

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté, qui sera affiché dans la commune et au droit du chantier, sera poursuivi selon les lois et la réglementation en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressées à :

- Communauté de Brigades de Gendarmerie de Choisy-au-Bac
- Centre de secours de Thourotte (pour information)
- L'entreprise ORIAD
- VERDI INGENIERIE

L'autorité territoriale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marest-sur-Matz

Le 20 octobre 2023

Le Maire, M. Christian LÉPINE



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

14 route de Compiègne 60490 MAREST SUR MATZ

Tél : 03 44 76 03 75

Mél : mairiemarestsurmatz@live.fr